

19, Boulevard Henri IV

75004 Paris

Tél. : 01 44 88 84 37

Règlement de consultation – commun aux huit lots

Travaux de réhabilitation de la tribune et aménagement d'une zone de vestiaires de la Pagode et des espaces extérieurs

Centre sportif Ladoumègue, Paris 19ème

Numéro de la consultation : 2601096

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES PLIS :

JEUDI 22 OCTOBRE 2026 À 12H00

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET DE SON REPRESENTANT	3
ARTICLE 2 - OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION	3
2.1 Objet de la consultation	3
2.6 Clauses d'insertion sociales	5
2.7 Clauses environnementales	5
2.8 Groupement d'opérateurs économiques	5
ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.1 Composition du dossier de consultation	6
3.3 Visite préalable des lieux	7
3.4 Questions et renseignements complémentaires	8
3.5 Modification de détail du dossier de consultation	9
3.6 Langue	9
4 Éléments exigés du candidat	9
ARTICLE 5 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	11
5.1 Examen des candidatures	11
5.2 Interdiction de soumissionner	12
5.3 Examen des offres	12
5.4 Critères d'analyse des offres	12
5.5 Négociation	13
ARTICLE 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	13
ARTICLE 7 - REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS	14
7.1 Modalités de transmission électronique	14
7.2 Signature électronique	15
ARTICLE 8 - PIÈCES À REMETTRE PAR LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S)	19

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET DE SON REPRESENTANT

Pouvoir adjudicateur Ville de Paris	Direction de la Construction Publique et de l'Architecture
Ville Paris	Pays France
Adresse internet (URL) https://marches.maximilien.fr	

Représentant du Pouvoir adjudicateur PariSeine.spl	Personne habilitée Madame Sylvie ANGELONI – Directrice Générale
Adresse 19, boulevard Henri IV	Code postal 75004
Ville Paris	
Téléphone 01.44.88.84.00	
Courrier électronique : appel.offres@pariseine.fr	Adresse internet (URL) du profil acheteur https://marches.maximilien.fr

ARTICLE 2 - OBJET ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

Les présents marchés sont placés sous la conduite de PariSeine.spl, maître d'ouvrage délégué désigné par la Ville de Paris (Direction de la Construction Publique et de l'Architecture) dans un contrat de mandat en application des articles L2410-1 à L2432-2 du Code de la commande publique. À ce titre, PariSeine.spl assure, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, les missions dévolues à la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du centre sportif Ladoumègue.

La présente consultation a pour objectif l'exécution des travaux de réhabilitation de la tribune et d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode du centre sportif Ladoumègue, situé à Paris, 19ème arrondissement.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

2.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1°, R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L.1111-5 du Code de la commande publique, l'objet principal du marché étant de réaliser des travaux, cette consultation porte sur un marché de travaux.

2.3 Découpage des prestations en lots

En application des articles L.2113-10 et R.2113-1 du Code de la Commande publique.

Les travaux sont répartis en huit (8) lots juridiques distincts, menant à l'attribution de huit marchés séparés, à savoir :

<u>Lot N°</u>	Intitulés lots séparés
1	Installation de chantier, curage, démolition, désamiantage, GO.
2	Couverture, étanchéité
3	Enveloppe, façade
4	Menuiseries extérieures, serrurerie
5	Cloisons, doublages, faux plafonds, menuiseries intérieures, mobiliers, revêtements durs et sols souples, peinture, signalétique, nettoyage
6	CVC, plomberie (CVP, PB)
7	CFO, CFA, SSI
8	Ascenseur

L'ensemble des prestations sont définies et précisées dans les CCTP distincts pour les huit lots.

Conformément à l'article R2113-1 du Code de la commande publique, les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats sont tenus de présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent. **Un candidat pourra être désigné sur plusieurs lots sous réserve de justifier qu'il dispose des compétences et ressources adaptées pour prendre en charge l'ensemble des travaux concernés.**

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

2.3 Variantes

La présente consultation ne prévoit et n'autorise aucune variante.

2.4 Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE)

Les candidats aux lots 1, 3 et 7 devront obligatoirement fournir une réponse chiffrée aux prestations supplémentaires suivantes :

- **Lot1 : Travaux de charpente bois (toiture tribune)**
- **Lot 3 : Lasure platelage bois sous tribune**
- **Lot 7 : Sonorisation des tribunes**

En l'absence d'une réponse chiffrée aux PSE l'offre sera déclarée irrégulière et écartée en conséquence.

2.5 Forme des marchés

Pour les huit lots, chaque marché sera conclu à prix global et forfaitaire dans les conditions définies à l'article 2.1 du CCAP.

2.6 Clauses d'insertion sociales

Ce marché inclut une obligation de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Cette clause s'applique aux lot 1 et 5. Les modalités de mise en œuvre de cette clause sont définies à l'article 1.5 du CCAP.

2.7 Clauses environnementales

Ce marché inclut des obligations environnementales qui sont détaillées à l'article 1.5.2 du CCAP.

Ces clauses sont applicables à l'ensemble des lots.

2.8 Groupement d'opérateurs économiques

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter, pour chaque lot, plusieurs offres en agissant à la fois :

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

1. En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements.
2. En qualité de membres de plusieurs groupements.

Pour l'exécution du marché, le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement au titre des obligations contractuelles de ce dernier à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Dans le cadre d'une candidature en groupement, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

2.9 Durée des lots

La durée prévisionnelle de chaque lot est indiquée à l'article 7 de l'Acte d'engagement de chaque lot.

ARTICLE 3 - DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 Composition du dossier de consultation

Les documents de la consultation mis à disposition des soumissionnaires sont les suivants :

Le Dossier Administratif :

Pièces administratives communes aux huit lots :

- **Le présent règlement de la consultation (RC) ;**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;**
- **Fiche de visite sur site**

Pièces propres à chaque lot (Lot 1 à 8) :

- **L'annexe du RC : le cadre de mémoire technique propre à chaque lot ;**
- **L'acte d'engagement (AE) propre à chaque lot ;**
- **Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot.**

Le Dossier Technique:

- **Rapports:**
 - Diagnostics
 - PGC

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

- RICT
- NOC
- Bilan carbone

- **Autorisation de travaux**
 - DP
 - AT
- **Dossier PRO**
 - Notices
 - Tableaux
 - CCTC
 - CCTP propre à chaque lot
 - Plans Demolition
 - Plans Généraux
 - Plans de Repérage
 - Carnet de Details
 - Plan Structure
 - Plan CVP
 - Plan Electricité
 - Plan Aminate
 - Plan Réseaux Divers
 - Liste des Pieces
- **Annexes**
 - Réemploi Panneaux de Bardage
 - Convention Prorate
 - Maquette BIM
 - DT
 - Planning

3.2 Modalités de retrait

Toute personne intéressée peut consulter et télécharger gratuitement et entièrement le dossier de la consultation sur le profil acheteur du représentant du Pouvoir Adjudicateur, accessible à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr>

3.3 Visite préalable des lieux

Afin de comprendre les enjeux et contraintes du projet, notamment l'accès limité au site, le maintien du fonctionnement des installations sportives pendant les travaux, et les mesures de sécurité renforcées, une visite **facultative** sur site est organisée pour tous les candidats aux lots suivants : Lot 1, Lot 2, Lot 3, Lot 4, Lot 5, Lot 6, Lot 7 et Lot 8.

Cette visite aura lieu au centre sportif Ladoumègue, Route des Petits Ponts, Paris 19ème

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

arrondissement.

Les dates et horaires précis seront communiqués aux candidats par Pariseine.spl.

Pour procéder à ces visites, les candidats doivent s'adresser aux personnes désignées ci-dessous :

- Mme Sara HEMDANE

Sara.hemdane@pariseine.fr :)

- 06.34.03.13.51 / 01.44.88.84.15
- Mme Claire TOROSSIAN

Claire.torossian@pariseine.fr

3.4 Questions et renseignements complémentaires

Toute personne intéressée peut consulter et télécharger gratuitement et entièrement le dossier de la consultation sur le profil acheteur du représentant du Pouvoir Adjudicateur, accessible à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr>

Des questions et demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées au représentant du pouvoir adjudicateur au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Pendant la phase de consultation, les soumissionnaires peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur le profil acheteur : <https://marches.maximilien.fr>.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont transmises aux soumissionnaires au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Pour tout échange électronique, le représentant de l'acheteur est susceptible d'utiliser l'adresse : ne_pas_repondre@maximilien.fr. L'attention du soumissionnaire est appelée sur la nécessaire vérification qu'aucun blocage de sécurité ne sera fait sur cette adresse.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

3.5 Modification de détail du dossier de consultation

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise de plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir du jour de la modification du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

En cas de report, par le représentant du Pouvoir Adjudicateur, de la date limite de remise des offres, c'est en fonction de la nouvelle date fixée que sera calculé le délai susmentionné.

3.6 Langue

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise de plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir du jour de la modification du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

En cas de report, par le représentant du Pouvoir Adjudicateur, de la date limite de remise des offres, c'est en fonction de la nouvelle date fixée que sera calculé le délai susmentionné.

4 Éléments exigés du candidat

4.1 Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

1. Imprimé DC 1 dans sa dernière version mise à jour, disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>, ou contenu identique sur papier libre,
2. Documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat,
3. Imprimé DC 2 (Déclaration du candidat) dans sa dernière version mise à jour, disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>, comportant les informations suivantes ou accompagné des documents suivants :

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
 - Preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
 - Présentation des principaux travaux effectués au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,
 - Certificats de qualifications professionnelles relatifs aux prestations du présent marché.
- Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le pouvoir adjudicateur (création récente par exemple), il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.
- Conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le représentant du Pouvoir Adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen, rédigé en français et établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne.
- Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement, il est recommandé de ne remplir qu'un DC1. Par contre, chaque membre du groupement doit fournir les pièces et documents susmentionnés (DC2 et documents annexés).

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit les mentionner dans son formulaire DC2 (rubrique G) et produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents que ceux qui sont exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution des prestations

4.2 Eléments exigés des soumissionnaires au titre de l'offre

Pour chaque lot, l'offre du candidat doit obligatoirement être composée des pièces et documents suivants :

- 1) L'Acte d'Engagement (AE) propre à chaque lot dûment complété, daté et signé ;
- 2) La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot dûment complétée

Il appartient au soumissionnaire de faire ses propres estimations, qui l'engagent dans le cadre de la remise de son offre. ;

- 3) Un mémoire technique et organisationnel propre à chaque lot, spécifique à l'opération présentant le contenu détaillé dans l'annexe du présent règlement ;
- 4) La(es) déclaration(s) de sous-traitance le cas échéant ;

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

- 5) Une attestation d'assurance couvrant les risques professionnels ;
- 6) Un RIB

Par la seule remise d'un pli, le soumissionnaire confirme son intention de candidater et soumissionner à la consultation. La signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation et signature de toutes les pièces contractuelles listées dans l'Acte d'Engagement dans sa dernière version constituée dans le dossier de consultation (additifs inclus).

Offres groupées

Les offres présentées par des groupements doivent être signées, soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par le seul mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Ces habilitations doivent avoir été jointes au dossier de candidature.

Présentation d'un sous-traitant au stade de l'offre

Les candidats peuvent présenter leurs sous-traitants au représentant du Pouvoir Adjudicateur, soit à la remise de leur offre, soit en cours d'exécution du marché. La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat?> comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

Signature électronique

Les soumissionnaires peuvent apposer la signature directement sur le ou les fichier(s) devant être daté(s) et signé(s) aux termes du présent Règlement de la Consultation).

4.2 Précisions relatives au mémoire technique

Le contenu du mémoire technique est précisé dans l'annexe au présent règlement propre à chaque lot.

ARTICLE 5 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 Examen des candidatures

Au vu des éléments produits au titre de la candidature, la Commission d'Appel d'Offres du représentant du Pouvoir Adjudicateur éliminera les candidats qui ne peuvent pas soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la Commande Publique, qui ne produisent pas les pièces exigées ou ne disposent pas des capacités professionnelles, techniques ou financières pour exécuter les prestations concernées.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

5.2 Interdiction de soumissionner

Lorsqu'un soumissionnaire est en situation d'interdiction de soumissionner obligatoire, apparue au stade de la remise des offres ou en cours de procédure de passation, il est automatiquement exclu de la procédure.

5.3 Examen des offres

Les offres jugées régulières seront évaluées selon les critères définis à l'article 5.4 du présent Règlement. Le soumissionnaire pourra être invité à rectifier la décomposition du prix global et forfaitaire pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire figurant dans l'Acte d'Engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

Si la DPGF comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront également rectifiées.

Toute indication de la DPGF relative à des restrictions, réserves, exclusions ou modifications de tous ordres est réputée nulle de plein droit.

5.4 Critères d'analyse des offres

Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se fondera sur les critères pondérés suivants :

Critère n°1 : Valeur Technique (45%)

L'appréciation au titre de la valeur technique est réalisée au regard des éléments du mémoire justificatif établi par le candidat et des dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. L'analyse sera appréciée au regard des dispositions de l'annexe au Règlement de la consultation propre à chaque lot.

Critère n°2 : Adéquation du planning (15%)

L'appréciation au titre du planning est réalisée au regard des éléments du mémoire justificatif établi par le candidat et des dispositions qu'il se propose d'adopter pour cet item. L'analyse sera appréciée au regard des dispositions de l'annexe au Règlement de la consultation propre à chaque lot.

Critère n°3 : Prix des prestations (40%)

L'appréciation au titre du critère financier porte sur le prix global forfaitaire proposé. Le prix doit être justifié et cohérent avec les moyens présentés dans le mémoire technique. Seront vérifiées la complétude du devis (toutes prestations CCTP et CCTC), la justification au regard des durées planifiées, des effectifs et matériaux, ainsi que l'absence de prix anormalement bas.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

Sera éliminée et ne sera pas classée au regard des critères suivants toute offre :

- **irrégulière** (offre qui apporte une réponse au besoin, mais qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de consultation) ;
Inappropriée (offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui est donc assimilable à une absence d'offre) ;
- **inacceptable** (offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure) ;

5.5 Négociation

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a prévu de recourir à la négociation en se réservant la possibilité d'attribuer les marchés sur la base des offres initiales sans négociation.

Accès à la négociation :

Après examen des offres remises, le Pouvoir Adjudicateur engage les négociations avec tous les candidats ayant déposé des offres appropriées.

Par conséquent les offres ne répondant pas à cette exigence ne seront ni analysées, ni classées.

La négociation peut se dérouler sur plusieurs tours et portera notamment sur les éléments techniques et financiers de l'offre.

Déroulement de la négociation :

La négociation sera menée soit sous forme de consultation par écrit (télécopie, courriel), soit sous forme de réunion. Les candidats seront informés par courrier électronique ou par télécopie des conditions d'organisation, de la date, de l'heure, de la tenue de la négociation.

ARTICLE 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres. À titre prévisionnel, la notification des attributaires du présent marché devrait intervenir dans un délai raisonnable.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

ARTICLE 7 - REMISE DES PLIS PAR LES CANDIDATS

Il est attendu une réponse uniquement par voie électronique sur le profil acheteur Maximilien <https://marches.maximilien.fr>.

Aucun pli physique, aucun envoi par télécopie ou courriel ne seront acceptés. Le cas échéant, ces plis ne seront pas analysés et seront retournés à leur expéditeur.

Poids des fichiers dans les dépôts des offres par les opérateurs économiques :

Chaque fichier composant les pièces de l'offre et de la candidature ne peut excéder 1Go. La taille maximale des dépôts est fixée à 4 Go.

En cas de mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre, elles seront rejetées par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur et le candidat éliminé.

Les date et heure limites de réception des plis sont celles indiquées sur la couverture du présent document.

7.1 Modalités de transmission électronique

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr>.

Le candidat dispose de la possibilité de déposer sa réponse par voie électronique jusqu'à la date limite de remise des plis.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

Les réponses parvenues hors délai seront inscrites au registre des dépôts mais seront rejetées.

La signature électronique n'est pas obligatoire au regard des textes de la commande publique en vigueur.

Les réponses électroniques dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté ne feront pas l'objet de tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues et le candidat en sera informé.

Il est recommandé de recourir aux extensions de fichiers suivantes pour l'envoi des pièces de candidature et d'offre de la présente consultation : .doc ou .docx, .rtf, .zip, .xls, .pdf, .jpeg, .dwg, .dgn.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

Les candidats qui recourraient à un format autre que ceux listés ci-dessus devront, sous peine d'irrecevabilité, mettre à disposition les moyens de lire les documents en question.

Les documents transmis au format .exe ne sont pas acceptés.

Les candidats ayant répondu par voie électronique devront le cas échéant, compléter par la même voie leur dossier de candidature.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste et la compatibilité de leur environnement informatique avec celui du profil acheteur avant dépôt de leur pli. Le Pouvoir adjudicateur ne saurait être tenu responsable en cas d'impossibilité de déposer un pli pour des raisons techniques. Un service de support téléphonique est mis en place auprès du profil acheteur pour toute question technique.

Précautions à prendre à l'avance pour répondre aisément par voie électronique :

Le soumissionnaire doit :

- Être équipé d'un poste informatique répondant aux conditions d'utilisation de la plate-forme (accessibles en pied de page de la plate-forme : exigence d'environnement Java, acceptation des applets et des fichiers de sécurité, etc.).
- Disposer d'un temps suffisant pour effectuer les manipulations de réponse et le transfert intégral des fichiers à transmettre, la date de fin de réception des plis électroniques étant la date de référence du dépôt complet de la réponse.
- Effectuer une réponse de test plusieurs jours à l'avance. Des consultations de test sont disponibles sur la plate-forme de dématérialisation depuis la rubrique Se préparer à répondre / Consultations de test. Ces consultations de test permettent aux opérateurs économiques de découvrir à l'avance la fonctionnalité de réponse électronique, avec ou sans signature électronique.

7.2 Signature électronique

Les candidats doivent apposer la signature directement sur le ou les fichier(s) devant être datés et signés aux termes du présent Règlement de la Consultation.

En cas de réponse par voie électronique ou de transmission d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique, les pièces de candidature et/ou d'offre, peuvent être signées électroniquement selon les modalités suivantes.

Par application de l'arrêté ministériel du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat doit respecter les conditions relatives au certificat de signature du signataire et à l'outil de signature utilisé, devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires.

Ces conditions sont décrites ci-après. Il est impératif que les candidats en prennent connaissance avec attention. En effet, selon les choix qu'ils feront concernant le

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

certificat utilisé, d'une part, et l'outil de signature utilisé, d'autre part, il leur faudra ou non produire différents types de justificatifs, tels que précisés dans les articles qui suivent.

1. EXIGENCES RELATIVES AU CERTIFICAT DE SIGNATURE DU SIGNATAIRE

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au RGS (Référentiel général de sécurité) ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé.

Deux cas de figure sont ici possibles.

(A) Le certificat de signature est émis par une autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- RGS (France) [Adresse internet : <http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-référencées>]

- EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne) [Adresse internet : http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm]

Dans ce cas de figure, le candidat n'a alors aucun justificatif à fournir au pouvoir adjudicateur sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

(B) Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une des listes de confiance ci-dessus :

La plateforme de dématérialisation du pouvoir adjudicateur accepte tous les certificats de signature électronique délivrés par une autorité de certification, française ou étrangère, répondant à des normes équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité (RGS).

Il incombe donc au candidat de s'assurer par lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS), et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique.

Le candidat fournit également tous les éléments techniques permettant à l'acheteur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé.

Le signataire doit ainsi transmettre, au minimum, avec sa réponse électronique :

1) tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé :

a. preuve de la qualification de l'Autorité de certification ou compte-rendu d'audit,

b. politique de certification,

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

c. adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification par le pays d'établissement,

2) les outils techniques de vérification du certificat :

a. chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine,

b. adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats (CRL)

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés, le cas échéant, de notices d'utilisation claires.

2. OUTIL DE SIGNATURE UTILISE POUR SIGNER LES FICHIERS

La réglementation autorise le candidat à utiliser l'outil de signature de son choix.

Deux cas de figure sont ici possibles.

(A) Le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme du pouvoir adjudicateur :

La plate-forme intègre un outil de signature électronique, qui réalise des jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Le candidat utilisant cet outil n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

(B) Le candidat utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plate-forme du pouvoir adjudicateur :

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES (aucun autre format n'étant accepté par le pouvoir adjudicateur).

2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

1) indication du format de signature utilisé :

a. format technique (XAdES, CAdES ou PAdES),

b. mode d'accès à la signature ("signature enveloppée" ou "signature détachée"),

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

c. extension du fichier informatique du jeton de signature en cas de signature détachée
(ex: extension "*.xml")

2) indication de l'outil de signature utilisé :

a. nom de l'outil,

b. éditeur,

c. description succincte (ex : site Internet de présentation)

3) indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public :

a. Lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même,

b. Notice d'utilisation en langue française,

c. Présentation des procédures d'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.

d. Procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e

ARTICLE 8 - PIÈCES À REMETTRE PAR LE(S) CANDIDAT(S) RETENU(S)

Le titulaire s'engage à s'inscrire sur la plateforme e-attestation afin de mettre à disposition du représentant du pouvoir adjudicateur l'ensemble des documents administratifs listés au présent article.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire les documents attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le soumissionnaire.

Le soumissionnaire retenu produit les pièces suivantes :

- Les certificats ou copie des certificats délivrés en matière fiscale et sociale par les administrations compétentes ;
- Un extrait K, Kbis, D ou équivalent, datant de moins de trois mois ;
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- L'attestation d'assurance de responsabilité décennale le cas échéant ;
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire ;
- En cas d'emploi de travailleurs détachés, la copie de la Déclaration préalable de détachement.

À défaut de production des pièces dans le délai imparti, la candidature est irrecevable et la même demande est présentée au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Règlement de la consultation (commun aux huit lots)

Marché de travaux de réhabilitation de la tribune d'aménagement d'une zone de vestiaires de la pagode et des espaces extérieurs - Centre sportif Ladoumègue, Paris 19e